

BQ, 25 octobre 2012

Le Sénat n'a pu voter la proposition de loi visant à réduire les normes

Le Sénat a de son côté discuté hier la proposition de loi déposée par M. Eric DOLIGE, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret, sur la réduction des normes. De fait, la simplification des normes est une demande récurrente des élus locaux, et les états généraux de la démocratie territoriale ont mis en évidence leur souhait (cf. "BQ" du 8 octobre). A la suite des états généraux, le président du Sénat, M. Jean-Pierre BEL, a demandé à la commission des Lois de préparer un texte sur la simplification des normes (cf. "BQ" du 11 octobre).

M. DOLIGE avait été nommé, à la demande du président Nicolas SARKOZY, parlementaire en mission auprès du Premier ministre, (alors M. François FILLON), sur la simplification des normes, et avait présenté son rapport en juin 2011 (cf. "BQ" du 17 juin 2011). Lors de la Conférence sur les finances locales, réunie en février 2012 à l'Élysée, le gouvernement et les élus avaient alors trouvé un point d'accord : la nécessité de réduire les normes pesant sur les collectivités locales. M. François FILLON, avait évoqué la proposition de loi, déposée par M. Eric DOLIGE, sénateur (UMP) et président du conseil général du Loiret (cf. "BQ" du 13 février 2012). M. DOLIGE avait évalué à 400 000 le nombre des normes "sous lesquelles croulent les élus locaux". L'idée-phare de sa proposition était d'instaurer un "principe de proportionnalité des normes" à savoir permettre aux préfets d'accorder des dérogations en fonction de la taille des collectivités.

Le Sénat avait adopté en février dernier (cf. "BQ" du 17 février) une motion de renvoi en commission, présentée par Mme Jacqueline GOURAULT, sénateur (UCR) du Loir-et-Cher, présidente de la Délégation aux Collectivités territoriales et à la décentralisation de la Haute